



COMPTE RENDU CAP locale n°1 : liste d'aptitude pour la sélection au grade d'inspecteur Année 2018

Nous profitons de cette CAP pour dénoncer une nouvelle fois les mesures annoncées: retenue à la source au 1^{er} Janvier 2019, retour de la journée de carence , restructurations, nouveau gel du point d'indice....

Ces mesures vont encore détériorer les conditions de vie au travail des agents dans un contexte de forte tension dû, notamment aux suppressions d'emploi (1600 annoncées pour 2018 pour notre administration)

La situation de l'accueil a Magenta illustre cette situation où le manque d'effectifs criant crée des difficultés aussi bien pour les agents que pour les redevables.

Nous dénonçons également la dégradation du dialogue social dont l'une des manifestations est la toute récente diminution des temps accordés aux élus en CAP pour la préparation et le compte rendu des réunions.

Pour revenir au sujet de la CAPL qui nous réunit aujourd'hui, la CGT revendique que **le concours soit la voie de recrutement privilégiée** car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un **réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude.**

Nous devons nous prononcer sur une liste d'aptitude au grade supérieur, alors que le nombre des promotions, toutes modalités confondues, a été très fortement réduit.

Cette situation prive de nombreux collègues, dont les compétences professionnelles ne sont plus à démontrer, de promotions largement méritées.

Pour la CGT, il est clairement établi que le classement des agents élaboré à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

Le vote de la CGT reflète l'expression de notre analyse sur le volume des promotions jugé largement insuffisant et en aucun cas un jugement de la valeur des candidats retenus.

COMPTE RENDU

Concernant l'établissement de la liste d'aptitude, la Direction a examiné les candidatures par ordre alphabétique.

Tous les agents promus seront appelés à participer au mouvement national de mutation 2018.

La liste d'aptitude demeure une sélection complémentaire mais minoritaire par rapport aux concours. Il y avait 19 candidats issus de la filière fiscale, et 30 candidats issus de la filière gestion publique.

La CAP locale avait pour but de proposer une liste de noms pour la CAP nationale qui devra, fin du 1^{er} trimestre 2018, arrêter la liste d'aptitude définitive pour une nomination au 1^{er} septembre 2018.

La direction générale a indiqué un "quota potentiel" de 2 agents pour le département.

La direction régionale a proposé de retenir 3 candidatures dans cette CAPL, dont celle de l'agent sélectionné et non retenu l'année dernière. L'agent classé en 3^{ème} position n'est pas assuré d'être nommé au 1^{er} septembre 2018 mais sera prioritaire sur la prochaine liste d'aptitude.

Dans le débat, les représentants du personnel ont défendu de nombreux dossiers.

Le critère de notation était prépondérant. Cependant, depuis cette année, la notation a été supprimée pour les cadres B. Par conséquent, nous invitons les agents à être très vigilants dans leur entretien d'évaluation, notamment par rapport à leur profil croix, et à ne pas hésiter à faire appel.

Compte tenu du faible taux de promotion, du nombre de candidats et de la valeur des dossiers, les élus CGT ont, comme annoncé dans notre déclaration liminaire, voté contre les listes issues de la CAP, sans remettre en cause la qualité des agents retenus, auxquels nous adressons nos félicitations. Ils pourront compter sur la CGT pour défendre leur dossier pour leur affectation.

LISTE DES CONTROLEURS PROPOSES A LA CAPN :

n°1 : Mme THOMAS Valérie

n°2 : M LAMBEAUX Michel

n°3 : M VANNIER Thierry

Les élu.e.s CGT

Nicole VIDAL, Martine LEBÉHOT, Nathalie RIBREAU, Christophe ROUSSEL,
Rodolphe MAHÉVO, Hervé COUVERT